

2014-12-216

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **15 décembre 2014**, à 20 heures à la salle municipale, située au 379 route de l'église, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

Siège 1: Monsieur Ghislain Jeffrey (absent)
Siège 2: Monsieur Gérald Bérard
Siège 3: Madame Sylvie Tremblay
Siège 4: Madame Roxane Martine Coutu
Siège 5: Madame Line Morin
Siège 6: Monsieur Claude Hudon

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Michel Castonguay.

Madame Cécile Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance extraordinaire a été donné et avis personnel de convocation a été signifié à tous les membres du conseil.

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité.

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2015 de cette municipalité.

2014-12-217

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2015 et du plan triennal d'immobilisations 2015-2016-2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et constat de la validité de l'avis de convocation
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget pour l'année 2015 et du plan triennal d'immobilisation
5. Distribution du résumé du budget de 2015
6. Période de questions
7. Clôture et levée de la séance

Adopté à l'unanimité.

2014-12-218

4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2015 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

ATTENDU la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2015 de même que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2015-2016 et 2017, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès verbal;

ATTENDU QU' un avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies;

adopte le budget de l'exercice financier de 2015 au montant de 1 816 108 \$ et le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2015, 2016 et 2017.

Adopté à l'unanimité.

5 - DISTRIBUTION DU RÉSUMÉ DU BUDGET DE 2015

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que le résumé du budget de 2015 soit distribué à chaque domicile de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions du public.

2014-12-219

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire d'adoption du budget soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Michel Castonguay, maire

Cécile Morin, dir. gén. & sec. trés.